

ANNÉE 2026

TARIFICATION RÉSIDENCE AUTONOMIE

Par arrêté n°26-52 du 30/01/2026, pris par Madame la Présidente du Département de la Charente Maritime, les tarifs journaliers applicables aux résidents de la résidence autonomie de l'Établissement Public Départemental « Les deux Monts » sont fixés :

SERVICES COLLECTIFS : Tarifs au 1^{er} Avril 2026

F 1 BIS	20.92 €
---------	---------

RESTAURATION : Tarifs au 1^{er} Janvier 2026

PETIT DÉJEUNER	1.45 €
REPAS DE MIDI	5.50 €
REPAS DU SOIR	5.25 €
GOÛTER	1.45 €

LOYERS : au 1^{er} Janvier 2026

F 1 BIS	463,41 €
---------	----------

Montendre, le 24 Mars 2026

La Directrice Générale

Nathalie DULUC

